

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

10/02/2023

Date de l'affichage

10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, (arrivée à 19h10 pour la délibération 2023/23-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER par Sylvie PROCHILLO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents et 7 représentés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le 21 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230216-2023_25_05-DE

2023/25-05 – OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE DES PANNEVELLES DE PROVINS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté d'établir un partenariat avec le Lycée des Pannevelles de Provins,

Considérant la convention de partenariat établie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention de partenariat entre le lycée des Pannevelles de Provins et la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 février 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

